

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 10 Avril 2019**

L'an deux mille dix neuf, le 10 Avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 Avril 2019, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire  
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, QUERUEL Geneviève  
ROHEE Nathalie, ALLORGE Hervé, BOUCHER Martial

Absents excusés : FAUCHER Laurent qui donne pouvoir à LHERMEROULT Patrick  
DANEL Sandrine qui donne pouvoir à ROHEE Nathalie

Absent : LEMOUCHE Francis,

Secrétaire de Séance : ROCREE Roselyne

Ouverture de séance à 20h05

**1- Vote du compte de Gestion 2018 :**

Madame Geneviève QUERUEL présente les documents budgétaires de l'exercice écoulé :

<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
Recettes : 169 844.61 €	Recettes : 116 880.58 €
Dépenses : 159 548.04 €	Dépenses : 55 179.03 €
Excédent : 10 296.57 €	Excédent : 61 701.55 €

**Excédent de l'exercice réel de 2018 : 71 998.12 €**

**Le compte de gestion 2018 est adopté à 10 voix pour.**

**2- Vote du compte administratif 2018 et affectation du résultat :**

<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes investissement	116 880.58		Recettes fonctionnement	169 844.61
-	dépenses investissement	55 179.03	-	dépenses fonctionnement	159 548.04
=	résultat invt 2018	61 701.55	=	résultat d'exécution 2018	10 296.57
			+	résultat reporté	121 028.00
+	résultat reporté	1 420.15	=	<b>total pouvant être affecté à l'investissement</b>	<b>131 324.57</b>
=	<b>résultat 001 à reporter</b>	<b>63 121.70</b>			
-	restes à réaliser dép	46 920.26		<b>total pouvant être affecté au besoin de finct investisst</b>	<b>131 324.57</b>
+	restes à réaliser recettes				
=	<b>besoin de financt investisst</b>	<b>neant</b>	-	<b>besoin de financt invt</b>	<b>néant</b>
	résultats intégrant RAR		=	<b>total 002 à reporter</b>	<b>131 324.57</b>

Il est prévu 46 920.26 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement. Cette somme correspond aux travaux des mares et de l'assainissement en traverse au Mesnil Péan.

**Le compte administratif 2018 est adopté à 8 voix pour.**

### **3- Vote des taux d'imposition 2019 :**

Les taux d'imposition de l'année 2018 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,04 %
- Taxe foncière sur le bâti : 12,15 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 34,42 %
- CFE (entreprise) : 12,34 %

**Après discussion ; le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.**

### **4- Vote du budget 2019 :**

La commission des finances a travaillé sur le budget, le conseil rentre dans les détails de celui-ci, après lecture de la liste des subventions aux associations 2019, le conseil opte pour les subventions suivantes dans le nouveau budget 2019 :

<b>Coopérative scolaire école</b>	<b>: 400 €</b>
<b>Croix rouge</b>	<b>: 100 €</b>
<b>Kiosque d'atelier de Quittebeuf</b>	<b>: 315 €</b>
<b>La prévention routière</b>	<b>: 50 €</b>
<b>Monuments et sites de l'Eure</b>	<b>: 35 €</b>
<b>Sporting club de Quittebeuf</b>	<b>: 50 €</b>
<b>Les Restaurants de Cœur</b>	<b>: 35 €</b>
<b>Anciens de la 2<sup>ème</sup> DB Amicale de l'Eure</b>	<b>: 35 €</b>
<b>Comité des fêtes de Bérengeville la campagne</b>	<b>: 1 000€ pour la participation 2019</b>
<b>CCAS de Bérengeville la Campagne</b>	<b>: 4 500 €</b>
<b>SIVOS Bacquepuis / Bérengeville</b>	<b>: 49 899 €</b>

#### **En investissement :**

Les dépenses prévues sont :

- L'installation de deux points d'éclairage public
- L'agrandissement d'un local technique et des travaux à l'église et au cimetière.
- L'acquisition d'une vitrine pour remplacer celle du cimetière (abîmée)
- L'achat d'un défibrillateur.

L'ensemble des dépenses d'investissement prévues au budget sont de :

- 183 960.26 € pour les travaux et les acquisitions
- 6 666.68 € de remboursement de capital d'emprunt
- 930.80 € d'amortissement de subvention
- Soit un montant total des dépenses de 191 517.74 €.

En recette :

- Les travaux du local technique et de l'église ont fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR. Nous avons eu l'accord de la subvention d'un montant de 42 838.00 €
- 5 500.00 € de taxe d'aménagement et de FCTVA
- 13 734.00 € d'amortissement
- Soit un montant un 125 193.70 €

Soit un solde déficitaire de 66 324.04 €, qui sera pris sur le budget de fonctionnement pour autofinancer l'ensemble des dépenses et ne pas recourir à un nouvel emprunt.

**Compte tenu du virement réalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, le budget de fonctionnement fait apparaître un solde excédentaire de 43 273.08 €.**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié, article après article le projet de budget primitif, vote le budget 2017 à 10 voix pour, arrêté comme suit :

➤ Recettes et dépenses de fonctionnement	:	290 639.37 €
➤ Recettes et dépenses d'investissement	:	191 517.74 €

### **1- Parcelle les buttes ZB 23**

Le conseil municipal réfléchi au devenir de la parcelle de terre qui avait un bail jusqu'en décembre 2017. Des contacts ont été pris auprès d'un notaire et de la SAFER pour une vente éventuelle.

### **2- Délibération frelons asiatiques:**

Vu le courrier du 19 Février 2019 du département indiquant une prise en charge de 30% de la facture dans la limite de 100 €.

Après renseignements pris auprès du Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure qui a mis en place une plateforme et qui est le référent dans la lutte contre le frelon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide d'aider à hauteur de 50%, dans la limite de 100 €, du montant restant à charge du particulier.**
- **Dit que cette participation sera directement versée au propriétaire ou à l'occupant ayant réglé la facture d'intervention, sur présentation des documents originaux le justifiant .**

### **1- Points sur les travaux :**

#### **Panneaux signalétiques :**

Les panneaux signalétiques au calvaire sont abîmés par des personnes qui ont joué avec, l'employé communal va regarder ce qu'il est possible de faire ou s'il faut tout remplacer.

#### **Eglise/ bâtiment communal :**

Suite à l'accord de la DETR, une réunion avec Madame POUILLAIN architecte des bâtiments de France doit avoir lieu pour affiner les travaux à réalisés.

## **1- Points sur les commissions :**

- **Urbanisme:**

Une demande d'aménagement des parcelles appartenant au consort DRIEUX a été faite, mais celle-ci ne respecte pas l'Opération d'Aménagement Programmé établi par notre PLU. La commune peut modifier son PLU de façon simplifiée pour permettre l'aménagement proposé. Le conseil municipal à l'unanimité n'est pas favorable à la modification du PLU.

- **SIVOS :**

Les effectifs prévisionnels de la rentrée prochaine sont stables. Les parents souhaitent que la pause méridienne soit plus longue, une réunion de travail va avoir lieu pour voir les possibilités.

## **1- Questions diverses :**

Une demande de rebouchage des trous du chemin de la mare Bechet à été faite, le conseil est favorable à la réalisation de l'opération.

Madame ROHEE souhaite revenir sur le relevé du comptage de la vitesse. Si les personnes qui ne respectent pas la limitation sont identifiés alors des courriers leurs seront adressés. Des études d'aménagement vont être faites.

La séance est levée à 00h35.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial	DANEL Sandrine pv à ROHEE Nathalie	DAUBE François	FAUCHER Laurent pv à LHERMEROULT Patrick
LEBOUCHER Francis Absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	